

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 30 mars 2022, à 18 h 30, par visioconférence

Sont présents :

Mme Stéphanie Arpin, personnel enseignant
Mme Maya Cantin, étudiante du secteur technique (ÉNA)
Mme Marlène Couture, personnel de soutien
Mme Monique Dion, parent d'étudiant
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire
M. Janick Morin, personnel enseignant
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
M. Ghislain Plourde, secteur des centres de services scolaires
M. Charles Vincent, secteur universitaire

Sont absents :

M. François Dussault Thériault, diplômé du secteur technique
M. Xavier Gret, parent d'étudiant
Mme Francesca Romelide Lafortune, étudiante du secteur technique
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques
Mme Alexis Vanier, étudiante du secteur préuniversitaire

Sont invités :

Mme Nathalie Auger, Adjointe de direction à la direction générale
Mme Catherine Brodeur, directrice adjointe à la direction des études
Mme Geneviève Dalcourt, directrice de la formation continue et des services aux entreprises
M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA
Mme Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements, Direction des ressources financières
M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
M. Nicholas Laurin, enseignant et coordonnateur au département Avionique

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières
 Mme Chantal Pelletier, conseillère pédagogique à la formation continue
 M. Jean-François Richer, enseignant au département Avionique
 M. Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Nathalie Auger agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 31.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour

	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 23 février 2022	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2022	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 février 2022	Information
2.2.1 Suivi concernant l'acquisition d'un tomodynamomètre	
2.2.2 Suivi concernant le projet de banc d'essais	
3. Adoption de DEC et d'AEC	Décisions
4. Adoption des bons de commande	Décisions
4.1. Achat d'ordinateurs	
4.2 Travaux d'encapsulation et d'enlèvement d'amiante à l'ÉNA (EBI)	
5. Ratification de la version modifiée de l'entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multi établissements à risque minimal avec des êtres humains	Décision
6. Dépôt de la révision budgétaire 2021-2022	Décision
7. Résultat de l'appel d'offres pour le choix de l'auditeur indépendant	Décision
8. Adoption du programme AEC Systèmes avioniques d'aéronefs	Décision
9. Signature de l'entente contractuelle concernant la gestion de l'aréna Émile-Butch-Bouchard	Décision
10. Nomination	
10.1 Suivi concernant la composition du conseil d'administration	Information
11. Suivi des projets majeurs	
11.1 HUIS CLOS - Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation	Décision
11.2 HUIS CLOS – Projet d'aérocampus	Information
12. Informations	
12.1 La Vie au Cégep	Information
12.2 Nombre de demandes d'admission au premier tour pour la session d'automne 2022	Information
12.3 Nombre d'étudiants admis au premier tour pour la session d'automne 2022	Information
12.4 État des activités de représentation du directeur général	Information
13. Correspondance	Information
14. Dépôt de documents	Information
• Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 8 février 2022	
• Procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité d'audit et des finances du 2 février 2022	
15. Date de la prochaine séance	Information
16. Levée de la séance	Décision

En ouverture, M. Jean-Paul Gagné mentionne que, dans l'ordre du jour qui a été déposé sur le répertoire SharePoint de l'assemblée, le sujet 4.2 *Achat d'ordinateurs Mac* ne fera pas partie de la présente séance.

22-CA-14 PROPOSITION

Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FÉVRIER 2022

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2022

22-CA-15 PROPOSITION

M. Patrick Monarque, appuyé par Mme Julie Ethier, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 23 février 2022 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2022

2.2.1 SUIVI CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN TOMODENSITOMÈTRE

M. Sylvain Lambert, directeur général informe l'assemblée que le Cégep est encore dans le processus de conformité pour l'acquisition d'un tomodensitomètre. Il assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration lors d'une prochaine assemblée.

2.2.2 SUIVI CONCERNANT LE PROJET DE BANC D'ESSAIS

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi concernant le projet de banc d'essais. Il répond aux questions des membres.

L'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation est signée et le projet va de l'avant.

Cette entente a pour objet la participation financière du Ministre à la réalisation du projet « Acquisition d'équipements constituant un banc d'essai moteur modulaire et mobile et construction des infrastructures connexes », identifié selon les normes du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 : soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation.

3. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose un tableau intitulé *Diplômés au Conseil d'administration de mars 2022 et des 5 dernières années*.

22-CA-16 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Xavier Pallares, appuyé par M. Janick Morin, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 1984, d'été 2021, d'automne 2021 et d'hiver 2022 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22-CA-17 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Xavier Pallares, appuyé par M. Janick Morin, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 2021 et d'hiver 2022 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

4.1 ACHAT D'ORDINATEURS

La Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI) identifie chaque année des postes informatiques à remplacer ou à ajouter au parc informatique. La DiSTI regroupe ses

achats prévus au MAOB (mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque) et procède à un appel d'offres afin de bénéficier de prix plus avantageux pour le Cégep.

Cette année, la DiSTI procédera au remplacement de deux cent soixante-huit (268) ordinateurs à Longueuil et trente-sept (37) ordinateurs à l'ÉNA ainsi que le rehaussement de cent (100) moniteurs vingt-quatre (24) pouces dans les laboratoires et de cent soixante-cinq (165) moniteurs vingt-deux (22) pouces dans les classes branchées. Il est à noter que ces nouveaux moniteurs remplacent les moniteurs dix-neuf (19) pouces, pour la plupart âgés de plus d'une décennie. Tout le matériel informatique remplacé est à vocation pédagogique dans six (6) laboratoires de Longueuil, deux (2) laboratoires à l'ÉNA et plusieurs classes branchées sur les deux (2) sites. Le matériel remplacé est réparti dans les départements suivants : Avionique, Chimie, Denturologie, Éducation physique, Génie aérospatial, Hygiène dentaire, Mathématique, Préenvol, Propulseur, Prothèses dentaires, Radiodiagnostic, Sciences humaines et Soins infirmiers.

Le budget pour ces achats avait été réservé au moment de l'élaboration du budget d'investissement 2021-2022 par le comité MAOB (mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque) de sorte que les acquisitions puissent se faire au temps opportun permettant de recevoir les équipements suffisamment tôt en vue des déploiements à faire à l'été 2022.

Les problèmes dans les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale nous poussent à devancer de plusieurs semaines l'achat de ce matériel pour pouvoir espérer le recevoir en juin 2022 et effectuer les remplacements durant l'été 2022.

22-CA-18 PROPOSITION

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le budget du fonds des immobilisations 2021-2022, secteur mobilier;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat de trois cent cinq (305) ordinateurs, du câblage, des accessoires et de deux cent soixante-cinq (265) moniteurs;

ATTENDU que le délai de livraison est normalement de quatre (4) semaines, mais que la situation de pénurie de matériel informatique à l'échelle mondiale, liée aux perturbations occasionnées par la pandémie de COVID-19, fait en sorte que les équipements devraient être reçus au Cégep avant le 18 juin 2022;

ATTENDU le que l'appel d'offres public APL00011344 est en cours;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Julie Ethier, appuyée par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général, le pouvoir de recevoir le rapport de la soumission à la suite du processus d'appel d'offres et de procéder à l'adjudication du contrat pour l'acquisition d'ordinateurs et de moniteurs au plus bas soumissionnaire conforme pour un montant maximal de 350 000 \$ avant taxes.

Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration à la prochaine réunion.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2 TRAVAUX D'ENCAPSULATION ET D'ENLÈVEMENT D'AMIANTE À L'ÉNA (EBI)

Dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée (EBI) convenue entre le gouvernement fédéral et le Québec, un volet de financement pour des projets du secteur de l'éducation a été créé afin de contribuer à la relance économique au pays. Dans le cadre de l'entente, le cégep Édouard-Montpetit s'est vu ciblé pour l'octroi d'une aide financière maximale de 2 524 277 \$ pour trois (3) projets.

Le Cégep a fait le choix de soumettre des projets déjà prévus au budget d'investissement, secteur immobilier de 2020-2021. L'un d'entre eux a été soumis sous le libellé de : *Travaux d'encapsulation et d'enlèvement d'amiante, plafonds ÉNA*. Le projet a été soumis au EBI avec un budget de 1 162 650 \$. Le gouvernement fédéral a confirmé qu'il financera jusqu'à 930 120 \$ pour ce projet.

Le contrat qui fait l'objet de l'actuelle résolution vise les travaux à la cafétéria et à la bibliothèque de l'École nationale d'aérotechnique et inclut l'ajout de gicleurs automatiques dans ces deux (2) grands espaces.

Une seconde phase des travaux pourrait être mise en œuvre à l'été 2023 afin de compléter l'enlèvement de l'amiante dans les autres secteurs du bâtiment. De cette manière, le Cégep pourrait profiter du montant complet de la subvention.

22-CA-19 PROPOSITION

ATTENDU que des travaux d'enlèvement de tuiles de plafonds et d'encapsulation d'amiante sont nécessaires à l'École nationale d'aérotechnique dans deux (2) grands secteurs du bâtiment;

ATTENDU que les travaux qui prévoient le retrait complet des plafonds, rend possible l'ajout de la tuyauterie de protection-incendie (gicleurs) pour se conformer aux normes;

ATTENDU que le gouvernement fédéral octroi un financement pouvant aller jusqu'à 930 120 \$, ou 80 % des coûts admissibles dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée pour ce projet;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 17 de la Loi qui porte sur les modifications à un contrat;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public APL00011289;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Janick Morin, appuyé par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée de retenir l'offre de Axxys Construction pour l'exécution des travaux d'encapsulation et d'enlèvement d'amiante à l'École nationale d'aérotechnique au montant de 572 700,00 \$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 606 866 \$. De plus, une délégation à la direction des ressources matérielles d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat est sollicitée, conformément à l'article 17 de la Loi pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. RATIFICATION DE LA VERSION MODIFIÉE DE L'ENTENTE DE RECONNAISSANCE DE CERTIFICATION ÉTHIQUE POUR LES PROJETS DE RECHERCHE MULTI ÉTABLISSEMENTS À RISQUE MINIMAL AVEC DES ÊTRES HUMAINS

À la séance du conseil d'administration du 17 juin 2020, le Cégep a adopté l'*Entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissement à risque minimal avec des êtres humains* (ci-après, l'Entente). Cette Entente, pilotée par la Fédération des cégeps et lancée en 2019, était une première dans le réseau collégial et les établissements étaient libres d'y adhérer ou non, au moment qui leur convenait.

L'Entente vise à alléger la trajectoire opérationnelle de l'évaluation de l'acceptabilité éthique d'un projet de recherche faisant intervenir plusieurs établissements¹ en misant sur la collaboration entre les comités d'éthique concernés dans un contexte de recherche à risque minimal avec des êtres humains.

Après deux ans d'existence, certaines modifications à l'Entente se sont avérées nécessaires. Un groupe de travail piloté par la Fédération des cégeps a été formé en mai 2021. Le 12 novembre 2021, les modifications retenues furent présentées à un comité restreint, composé de certains membres signataires de la première version de l'Entente, et le 2 décembre 2021, elles furent approuvées par le Conseil des directions générales.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- Une modification à l'article 2 permet dorénavant aux Établissements mandatant le Comité d'éthique de la recherche (CER) d'un Établissement tiers de signer l'Entente;
- Une modification à l'article 5.1 offre la possibilité de choisir le CER initial le plus adéquat pour évaluer le projet multiétablissement au sein des différents Établissements participants;
- Des modifications à l'article 5.4 offrent des précisions concernant les documents qui doivent être transférés du CER initial aux autres CER et la personne en charge de les transférer.

¹ Un grand nombre de recherches sont effectuées en collaboration multiétablissements. Voici deux cas de figure courants : 1) un projet de recherche mené par un seul chercheur collégial, mais qui comporte une collecte de données dans plusieurs cégeps; 2) un projet de recherche mené dans un seul cégep par une équipe de chercheurs affiliés à différents établissements.

Le Service de la recherche du Cégep est pleinement en faveur des modifications apportées à l'Entente. Il a d'ailleurs pris l'initiative, de concert avec le Cégep de Valleyfield, de déposer des commentaires à la Fédération des cégeps au cours du processus de révision de l'Entente. Toutes les suggestions ont été intégrées dans l'entente révisée.

Le président et la vice-présidente du Comité d'éthique de la recherche du cégep Édouard-Montpetit (CÉR-CÉM), sont en accord avec cette révision de l'Entente et sont prêts à mettre celle-ci en application dès qu'elle sera adoptée au conseil d'administration. Ils ont émis l'avis favorable ci-après :

Suivant des échanges en réunion, le CÉR-CÉM a adhéré à l'*Entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissements à risque minimal avec des êtres humains* dans l'année 2019-2020. Depuis son adhésion, le CÉR-CÉM a toujours encouragé le déploiement et l'utilisation de cette entente à travers l'ensemble du réseau collégial.

Cette nouvelle révision maintient l'harmonisation de l'examen des projets soumis et facilite le dépôt des projets multiétablissements pour les chercheurs. À cet égard, cette révision poursuit l'intention initiale d'établir une meilleure collaboration entre les comités d'éthique, dans un contexte de recherche à risque minimal avec des êtres humains, et permet d'alléger les diverses opérations d'évaluation de l'acceptabilité éthique d'un projet de recherche faisant intervenir plusieurs établissements.

22-CA-20 PROPOSITION

ATTENDU que l'article 6.3 de l'Entente demande d'effectuer un suivi et une évaluation de l'application de l'Entente chaque année afin d'y apporter des améliorations ou des modifications;

ATTENDU qu'un comité de révision de l'Entente piloté par la Fédération des cégeps s'est réuni en mai et juin 2021 pour discuter des améliorations ou des modifications à apporter et que celles-ci furent approuvées par le Conseil des directions générales le 2 décembre 2021;

ATTENDU que le Service de la recherche du cégep Édouard-Montpetit et le CÉR-CÉM sont en accord avec les révisions apportées à l'entente;

ATTENDU les recommandations de la Direction générale;

M. Jean-Luc Djigo, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée d'approuver la version modifiée de l'Entente de reconnaissance de certification éthique pour les projets de recherche multiétablissements à risque minimal avec des êtres humains.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. DÉPÔT DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2021-2022

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, dépose la révision budgétaire 2021-2022. Il présente le document et répond aux questions des membres.

Le *Règlement relatif à la gestion financière du Cégep* (Règlement no 2) prévoit que le comité d'audit et des finances analyse les révisions budgétaires majeures préparées par la direction du Cégep et fait des recommandations au conseil d'administration en ce sens.

Le budget révisé est déposé pour approbation au conseil d'administration.

22-CA-21 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement relatif à la gestion financière du Cégep* (Règlement no2);

ATTENDU le budget de fonctionnement adopté au mois de septembre 2021;

ATTENDU le processus de révision budgétaire réalisé par le Cégep et le budget révisé de fonctionnement présenté;

ATTENDU le déficit prévu de 772 000 \$;

ATTENDU que le déficit sera financé par le solde de fonds du Cégep;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources financières et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Ghislain Plourde, appuyé par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'approuver la révision budgétaire 2021-2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CHOIX DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, fait un suivi concernant la nomination de l'auditeur indépendant.

22-CA-22 PROPOSITION

ATTENDU que le mandat octroyé de l'auditeur indépendant, se terminait après l'exercice financier du 30 juin 2021;

ATTENDU que la Direction des ressources financières a procédé à un appel d'offres sur invitations pour la nomination d'un auditeur indépendant;

ATTENDU que la *Politique relative à l'engagement et à l'évaluation des vérificateurs* (amendée par la résolution 95-CA-86) prévoit que le conseil d'administration doit choisir la firme d'auditeurs;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

Mme Julie Ethier, appuyée par M. Patrick Monarque, propose à l'assemblée d'approuver l'octroi du contrat pour la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2022, avec une possibilité de prolongation de contrat pour les exercices financiers se terminant le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton par les montants suivants, avant les taxes applicables :

2021-2022	33 500 \$
2022-2023	35 200 \$
2023-2024	35 900 \$

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. ADOPTION DU PROGRAMME AEC RÉVISÉ SYSTÈMES AVIONIQUES D'AÉRONEFS

Mme Geneviève Dalcourt, directrice de la formation continue et des services aux entreprises, Mme Chantal Pelletier, conseillère pédagogique à la formation continue, M. Nicholas Laurin, enseignant et coordonnateur au département Avionique, et M. Jean-François Richer, enseignant au département Avionique présentent le programme d'AEC révisé *Systèmes avioniques d'aéronefs*.

La refonte en profondeur de l'AEC en avionique ayant notamment pour objectif de tenir compte de l'évolution de la fonction de travail de technicien d'entretien avionique depuis la création de l'AEC en 2007 a également permis de nous assurer que le profil du diplômé correspond davantage aux besoins actuels de l'industrie. La partie pratique du programme a été fortement accrue pour assurer l'intégration des apprentissages et le développement des compétences requises. Finalement, certains réaménagements étaient nécessaires afin de permettre la reconnaissance de crédits par Transports Canada.

Buts du programme

L'AEC *Systèmes avioniques d'aéronefs* vise à former des personnes aptes à exercer la profession de technicienne et techniciens d'entretien avionique.

Les principales tâches du technicien d'entretien avionique sont les suivantes :

- l'inspection;
- l'entretien;
- la modification et la pose des systèmes électriques et d'éclairage, de communication, de navigation, de vol automatique et d'aéronefs.

Le technicien est tenu de documenter tous les travaux d'entretien exécutés, en plus d'assurer l'entretien, la modification et la pose des composants de systèmes avioniques.

22-CA-23 PROPOSITION

ATTENDU que la profession de technicien d'entretien avionique est très en demande en Montérégie et dans l'ensemble du Québec;

ATTENDU que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises souhaite actualiser le programme afin que celui-ci tienne compte de l'évolution de la fonction de travail et des besoins actuels de l'industrie;

ATTENDU la recommandation du comité aviseur;

ATTENDU la recommandation du Département Avionique;

ATTENDU la recommandation du comité de programme;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Monique Dion, appuyée par Mme Stéphanie Arpin, propose à l'assemblée d'adopter le programme d'AEC révisé Systèmes avioniques d'aéronefs tel qu'apparaissant au dossier d'assemblée transmis aux membres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. SIGNATURE DE L'ENTENTE CONTRACTUELLE CONCERNANT LA GESTION DE L'ARÉNA ÉMILE-BUTCH-BOUCHARD

M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, présente l'entente 2022-2027 concernant la gestion et l'opération de l'aréna Émile-Butch-Bouchard à Longueuil par le cégep Édouard-Montpetit.

Le mandat de gestion de l'aréna inclut l'opération des services de restauration, de la boutique de sport de glace et l'administration du programme de location. La durée de l'entente est de soixante (60) mois, est effective à compter du 1^{er} mai 2022 et prendra fin le 30 avril 2027.

Il explique le contexte de renégociation de l'entente daté du 1er juin 2019 au 31 mai 2024 avec la ville.

22-CA-24 PROPOSITION

ATTENDU l'intérêt et la capacité du cégep Édouard-Montpetit à gérer l'aréna Émile-Butch-Bouchard;

ATTENDU l'article 4.4.1 du *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement no 2) qui prévoit que le comité directeur autorise toute vente de services pour des montants d'au moins trois cent mille dollars (300 000 \$) et inférieurs à cinq cent mille dollars (500 000 \$), avant les taxes applicables;

ATTENDU que les montants des revenus générés par le contrat de gestion de l'aréna dépasseront le niveau d'autorisation établi à l'article 4.4.1 du *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement no 2);

ATTENDU la recommandation de la Direction des affaires étudiantes et communautaires;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

Mme Marlène Couture, appuyée par M. Janick Morin, propose à l'assemblée de déléguer au directeur général les pouvoirs de conclure et de signer le contrat à intervenir avec la Ville de Longueuil pour la gestion de l'aréna Émile-Butch-Bouchard et d'autoriser le directeur général à poser tout acte nécessaire ou utile à l'exécution de ce contrat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. NOMINATIONS

10.1 SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Sylvain Lambert, directeur général, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et dépose la liste des administrateurs.

11. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

11.1 HUIS CLOS - PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

Ce point est traité à huis clos.

M. Sylvain Lambert, directeur général, fait état des démarches en cours en vue de la réalisation du projet du Pavillon de la santé. Une contribution financière du Cégep est demandée afin d'assurer la mise en œuvre du projet. Le Conseil d'administration a déjà donné son aval pour une contribution d'environ 15 millions de dollars lors de la réunion du 23 février 2022 visant l'achat des équipements nécessaires à la réalisation du projet en s'appuyant sur une recommandation du comité d'audit et des finances. Cette recommandation reposait sur une analyse de la capacité pour le cégep Édouard-Montpetit de payer cette somme à partir des sources de financement identifiées.

Pour des raisons administratives et pour éviter toute confusion dans les suites du dossier, la Société québécoise des infrastructures (SQI) demande que le montant adopté par le Conseil d'administration corresponde exactement à la somme indiquée dans le dossier d'opportunité qui exclut le coût du réaménagement des laboratoires de sciences. Pour ce faire, une nouvelle

proposition doit être adoptée. Celle-ci remplace et rend caduque la proposition adoptée le 23 février 2022 sur le même sujet.

22-CA-25 PROPOSITION

ATTENDU les démarches en cours en vue de réaliser le projet du Pavillon de la santé et de l'innovation du Cégep;

ATTENDU la nécessité d'une contribution financière du Cégep qui permettra d'assurer la mise en œuvre du projet;

ATTENDU que la contribution serait la prise en charge du coût des équipements, évaluée à 14 016 788 \$ selon le dossier d'opportunité;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et des finances;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Janick Morin, propose à l'assemblée d'autoriser la prise en charge par le Cégep des coûts relatifs à l'acquisition des équipements (MAOB) du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.2 HUIS CLOS - PROJET D'AÉROCAMPUS

M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA. Il commente et répond aux questions des membres.

12. INFORMATION

12.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 4 février 2022 au 10 mars 2022.

12.2 NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION AU PREMIER TOUR POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2022

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre de demandes admission au premier tour pour la session d'automne 2022 pour le campus de Longueuil et de l'ÉNA.

12.3 NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION AU PREMIER TOUR POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2022

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre d'étudiants admis au premier tour pour la session d'automne 2022 pour le campus de Longueuil et de l'ÉNA.

12.4 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un document est déposé pour faire état des activités de représentation du directeur général du 7 février 2022 au 18 mars 2022.

12. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 8 février 2022
- Procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité d'audit et des finances du 2 février 2022

14. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration est prévue, pour l'instant, en présence, le mercredi 27 avril 2022, à 18 h 30. Les membres du conseil d'administration sont invités à informer Mme Sylvie Whalen de leur présence. Une formule hybride pourra dépanner les quelques membres qui ne pourront se déplacer.

L'utilisation de la salle F20 du CTA est évoquée pour la prochaine réunion.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Xavier Pallares et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 48.



Jean-Paul Gagné
Président du conseil d'administration



Nathalie Auger
Secrétaire d'assemblée